TERMES DE REFERENCE

PRESTATION DE SERVICE – RÉALISATION D'UNE ETUDE PRÉLIMINAIRE ET RÉHABILITATION DU SYSTÈME D'IRRIGATION ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME PHOTOVOLTAIQUE DANS LA COMMUNE D'ANSE À PITRES

Projet :

AUGMENTATION DE LA RESILIENCE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE D'ANSE-A-PITRE FACE AUX RISQUES NATURELS ET AUX PRESSIONS ET MENACES ANTHROPIQUES

Coopération Espagnole

Alianza por la Solidaridad | actionaid

Coordination Régionale des Organisations du Sudest (CROSE)

INTRODUCTION

Alianza por la Solidaridad-ActionAid (Alianza) est née avec la vocation de travailler à la création d'un monde meilleur et plus durable pour tous et toutes, indépendamment de leur lieu de naissance ou le lieu choisi comme résidence. Nous investissons tout notre travail, nos connaissances, notre expérience et notre créativité dans la défense et la promotion des droits globaux dans toutes les régions du monde et pour tous les peuples.

Notre travail répond à la défense des droits des migrants, des droits des femmes du monde entier, d'un développement durable et de la défense des droits des personnes touchées par les crises humanitaires. Pour cela, nous savons que nous devons construire une citoyenneté mondiale informée, critique et enthousiaste, désireuse de participer aux changements sociaux nécessaires pour créer un monde qui place au centre de tout, les droits humains. Nous trouvons que le plaidoyer politique est la clé pour y parvenir.

CONTEXTE DU PROJET

Alianza por la Solidaridad-ActionAid (Alianza) est créé dans le but de renforcer les personnes, leurs collectifs et leurs communautés, pour qu´elles soient capables de prendre en charge leur futur et de transformer leur société, en corrigeant les inégalités de façon durable. Alianza, en partenariat avec la Coordination Régionale des Organisations du Sud Est (CROSE) travaillent dans l´Arrondissement de Belle Anse, et notamment dans la Commune d´Anse à Pitres depuis l´année 2006 dans le domaine du développement rural, l´amélioration de la production agricole, la gestion des risques et des désastres et la promotion de la bonne gouvernance.

Alianza et CROSE sont en train d´exécuter le projet "*Augmentation de la résilience de la population de la commune d'Anse-à-Pitres face aux risques naturels et aux pressions et menaces anthropiques*", (2018-2023), financé par l´Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

OBJECTIF DU PROJET

Ledit projet vise à réduire les facteurs de vulnérabilité de la population d´Anse à Pitre face aux risques naturels et menaces à caractère anthropique (***objectif général***) à traves de l´augmentation de la résilience de la population de la commune d´Anse à Pitres (***objectif spécifique***).

Des actions combinées et globales sont proposées pour contribuer à l'adaptation des bénéficiaires aux effets du changement climatique et à accroître leur capacité de résilience, sur la base de la gestion durable des ressources naturelles, de l'adaptation des pratiques agricoles, de l'impact sur les relations de genre et l'harmonisation des acteurs sur le territoire.

Les résultats attendus dans le projet sont les suivants :

R.1 L´aménagement des ressources naturelles du bassin versant de Pedernales est facilité : planification participative du territoire ; actions spécifiques en faveur de la conservation des sols ; actions de protection dans les zones de recharge et efficacité énergétique.

R.2 La production agricole est augmentée, donnant la priorité aux systèmes agrosylvopastoraux et à la récupération de cultures locales à vocation consommatrice en période de grandes pénuries alimentaires.

R.3 La protection de la population du bassin versant est améliorée contre les menaces : travaux d'atténuation tout au long du bassin versant et renforcement des capacités des communautés, notamment en matière de prévention et de lutte contre la sécheresse et les inondations. Ces actions prendront en compte le caractère binational du bassin.

R.4 L'équité entre hommes et femmes est amélioré dans la prise de décision, l'accès et le contrôle des ressources : faciliter l'accès et le contrôle de la terre, activités de "coaching" visant à promouvoir la qualité de la participation des femmes aux espaces de prise de décision - y compris ceux liés à la gestion des risques.

OBJECTIF DE LA PRESTATION

L´objet de cette prestation de service est la réalisation d'une étude préliminaire et par la suite, la réhabilitation du système d'irrigation à Parc Cadeau dans la commune d'Anse à Pitres.

La réhabilitation se fera à travers l'installation d'un système photovoltaïque permettant de faire monter l'eau et la garder de façon constante dans le bassin de distribution pour une meilleure redistribution dans les canaux. De plus, il faudra réaliser la réparation et l'installation du système hydraulique afin de permettre une meilleure circulation de l'eau depuis la zone d'approvisionnement jusqu'au bassin de distribution pour une meilleure répartition de l'eau dans les parcelles.

La mission du prestataire de service est divisée en deux parties :

I. Identifier le système optimal d'irrigation photovoltaïque pour le périmètre déjà identifié par le projet et faire une proposition technique comme cadre de devis et indications nécessaires pour l'implantation ;

II. Construction et la mise en place du système d'irrigation photovoltaïque fonctionnel.

Les taches qui seront menées lors de cette prestation sont :

I. Diagnostic du périmètre

1.1.- Aspect physique et hydraulique

Il procèdera à faire une proposition qui tiendra en compte :

- Calcul géophysique pour l'emplacement du système (réservoir, salle de maintenance, tuyauterie, etc.)

- Calcul solaire
- Calcul énergétique
- Calcul des éléments du système : caractéristiques, spécification, puissance
- Calcul de la salle de maintenance
- Calcul du prix de construction

II. Implantation du périmètre

- Construction de la salle de maintenance sécurisée.
- Mise en place du système d'irrigation photovoltaïque et de la tuyauterie.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Identification de l'endroit et le meilleur emplacement d'un système photovoltaïque adapté aux besoins du projet et présentation d'un cahier de prescription technique en relation avec la réalisation des travaux (indication d'emplacement du système, des données).
- Devis détaillé qui comprend les caractéristiques détailles des éléments nécessaires pour le système photovoltaïque (motopompe, mètres de tuyauterie, nº batteries, panneaux solaires, etc.) et la construction de la salle de maintenance (tenant compte des spécificités locales et des priorités exprimées par les agriculteurs.trices et du montant disponible).
- Proposition d'un mode d'organisation du chantier tout en ayant soin d'identifier les ressources locales disponibles, les lieux d'approvisionnement, les lieux de stockages, etc.
- Proposition d'un calendrier d'exécution des travaux.
- Livraison d'un système d'irrigation fonctionnel avec une année de garantie.

De plus, les **obligations de l'entrepreneur** sont :

- Élaborer le plan de sécurité et de santé du chantier en application de l'étude correspondante et, en tout état de cause, prévoir l'exécution de mesures préventives en veillant à ce que ces mesures et le règlement en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail soient respectés.
- Assumer la direction de tout le personnel qui va intervenir sur le chantier et coordonner les interventions des sous-traitants.
- Assurer la convenance de tous les matériaux et éléments de construction qui seront utilisés en vérifiant ceux qui auront été préparés sur le site et en refusant, à sa propre initiative, les éléments fournis ou préfabriqués qui ne posséderaient pas les garanties ou les documents d'aptitude exigés par les normes applicables.

- Conserver le registre des ordres et du suivi du chantier, et approuver les annotations qui y seraient introduites.
- Utiliser la main d'œuvre locale tout en favorisant les femmes.
- Préparer les certifications partielles des travaux et la proposition de liquidation finale.
- Signer les certificats de réception provisoire et définitive.
- Souscrire les assurances contre les accidents de travail et les dommages aux tiers pendant les travaux.

MÉTHODOLOGIE

Pour mener à bien cette prestation de service, Alianza va engager une firme ou des consultants/es. Il sera demandé au(x) consultant(s) de présenter une proposition de méthodologie et de plan de travail, qui devront inclure les outils et techniques utilisés pour réaliser la prestation.

La méthodologie pour atteindre les objectifs de cette étude comporte plusieurs étapes, dans un processus participatif qui impliquera la participation des différents acteurs concernés.

Le plan de travail devrait comporter les phases suivantes :

- Identification du terrain.
- Cadre de devis et présentation d'une proposition optimale.
- Construction et implantation du système d'irrigation photovoltaïque fonctionnel.

A - Phase de préparation

Au cours de cette phase préparatoire, il faudra tout mettre en œuvre pour que le travail démarre bien. Il s'agit d'organiser une rencontre avec les responsables techniques en charge du projet :

- Discuter des objectifs et des résultats attendus.
- Clarifier le contenu de l'étude.

B - Entretiens et groupes de discussion

Dans cette phase, nous avons l'intention d'organiser des réunions avec le Comité d'irrigants pour comprendre leur besoins, habitudes et faire une proposition adaptée à leurs besoins dans la zone d´intervention.

C - Collecte des données

Au cours de cette phase, toutes les informations nécessaires pour atteindre les objectifs définis seront recueillies sur le terrain. Les informations recueillies seront à la fois quantitatives et qualitatives, en utilisant au minimum les outils techniques inclus dans le thème de l'étude et la proposition méthodologique.

D - Résumé et élaboration du rapport

Après la phase de terrain, les informations recueillies seront compilées et envoyées à l'équipe technique de Alianza pour la validation et finalisation de la première étape. Une réunion de restitution des principales conclusions de l'étude sera organisée entre l'équipe du projet et le/s consultant/es.
Pour le lancement de la construction le devis fourni par le/s consultant/es devra être révisé et validé par l'équipe d'Alianza et la Communauté.

F - Préparation du rapport final

Document de finalisation d'ouvrage

DÉLAIS D'EXECUTION DU SERVICE

La durée pour la réalisation de la première partie de cette prestation (étude) de service ne doit pas dépasser 7 (sept) jours, à partir de la signature du contrat.
La deuxième partie de cette prestation (construction) ne doit dépasser 2 (deux) mois, à partir de la communication de démarrage de l'équipe du projet et la réception de l'avance correspondant au 60%. Une semaine après la fin des travaux le rapport final sur les travaux effectués sera remis.
Les travaux devront impérativement être terminés au plus tard le 30 novembre 2023.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour l'étude :

- 60% à la signature du contrat, soit 600 USD.
- 40% à la remise du rapport de l'étude et du devis, soit 400 USD.

Pour la construction :

- 60% à la suite de la validation et acceptation du devis.
- 40% après les visites et le rapport de réception définitive des travaux.

Selon la loi de finance de 2005, Alianza prélèvera sur le prestataire de service un acompte de 2% sur le montant total du contrat pour verser à la Direction Générale des Impôts (DGI) au nom du prestataire.

SPÉCIFICATIONS REQUISES

Les spécifications de qualification requises comprennent :

Capacité financière

- Situation financière : soumission des états financiers certifiés des trois dernières années (2022, 2021, 2020) démontrant la solidité actuelle de la proposition financière du candidat et sa profitabilité à long terme.

- Chiffre d'affaires annuel moyen des activités réalisées : avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de constructions de génie civil qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des 3 dernières années (2022, 2021, 2020).

- Le soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

- Le soumissionnaire doit prévoir des garanties de bonne exécution et des garanties d'avance, qui seront fixés dans le contrat.

- Retenue de garantie : la garantie de bonne exécution sera de 5% du montant du marché, délivrée par une institution agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances et qui sera libérée à la réception provisoire.

Expériences

- Expériences générales en installation de systèmes photovoltaïques et système hydraulique dans un périmètre irrigué : expérience de travaux à titre d'entrepreneur principal au cours trois dernières années (2022, 2021, 2020) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. **NB:** Toute référence qui n'est pas accompagnée d'une attestation précisant la nature, l'importance et le montant des travaux, les délais d'exécution et qui n'est pas attestée et certifiée par un maître d'ouvrage ne sera pas prise en considération quelle que soit son importance.

- Expériences spécifiques dans les systèmes d'irrigation : avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins systèmes d'irrigation photovoltaïques au cours des cinq dernières années. Les travaux doivent être terminés pour l'essentiel et doivent être similaires aux travaux objet de la présente offre. **NB:** Toute référence qui n'est pas accompagnée d'une attestation précisant la nature, l'importance et le montant des travaux, les délais d'exécution et qui n'est pas attestéeet certifiée par un maître d'ouvrage ne sera pas prise en considération quelle que soit son importance.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Seront exclus les fournisseurs :

- Qui sont en état de faillite ou qui font l'objet d'une procédure de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat ou de cessation d'activité, ou sont dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

- Qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

- Qui en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que le Comité des achats peut justifier ;

- Qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales en matière de travail du pays (Haïti) et du pays où ils sont établis (fournisseurs non nationaux) ;

- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union Européenne ;

- Qui font l'objet actuellement des pénalités administratives visées à l'article 96 (1) du Règlement Financier (Budget Général) / Article 99 du Règlement Financier (Dixième FED).

Le soumissionnaire devra signer une déclaration, à joindre à sa demande, confirmant que leur établissement ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion mentionnées dans les points ci-dessus.

En outre, sont exclus de l'adjudication d'un marché les fournisseurs qui, à la suite de la procédure de passation du marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention :

- Se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
- Se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le Comité des achats pour pouvoir participer à la procédure, ou n'ont pas fourni ces renseignements ;
- Se trouvent dans une des situations d'exclusion de la procédure de passation de marchés indiquées plus haut lors de la procédure d'adjudication.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le/la candidate intéressé/e par la présente offre est invité/e à faire parvenir un dossier en français comprenant :

- Une proposition technique pour la réalisation de la prestation de service (note méthodologique qui comprendra entre autres : expérience de l'entreprise dans le domaine de ces présents TdR ; organisation du chantier ; méthodologie proposée et planning)
- Une offre financière détaillée.

- Attestations de la capacité financière.
- Attestation des expériences.
- Déclaration signée confirmant que l'établissement ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion.

Le budget alloué à cette consultation est, *maximum, de 1.000 USD* pour la première partie (étude) et pour la deuxième partie de la prestation elle devra être validée en fonction du montant du devis fourni par le.la prestataire.

Disponibilité : Immédiate.

DÉPÔTS DES DOSSIERS

Les intéressés sont priés de faire parvenir un dossier complet par e-mail portant la mention « **Etude préliminaire et réhabilitation système d'irrigation Anse à Pitres** », jusqu´au **17 Septembre 2023** aux adresses suivantes: fdavid@aporsolidaridad.org, mjonel@aporsolidaridad.org et eguerrier@aporsolidaridad.org

NB : Seulement les candidats/es présélectionné/es seront contactés/es pour passer un entretien. Alianza applique dans les processus de sélection de personnel et services le principe de non-discrimination en genre, race, religion ou orientation sexuelle.